

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

-----

**D2022/41**

L'an deux mille vingt-deux, et le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat s la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Henri-Pierre BRANCOURT, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, René PACHER, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Nadine ROUGE, Jean-Pierre WASSER.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Marc METIFEU procuration à Jean-Louis REMY
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT
- Gisèle GIUGLARDO ANTONY procuration à Serge KONDRYSZIN
- Mahcer ABDELrani procuration à Muriel LACHEROY

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 031-200079804-20221201-D2022\_41-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain JUSTAUT

### DEMANDE DE SUBVENTION AEP PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2023

#### 1. Demande de subvention AEP programme départemental 2023

##### Nouvelles demandes au titre du programme départemental 2023

Monsieur la Président indique que le Bureau du SPEHA a validé en date du 24/11/2022 le programme prévisionnel des travaux en régie et en prestations externes pour l'année 2023. Ces opérations sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous :

**Sous-traitance entreprises extérieures**

<b>Intitulé des travaux</b>	<b>Budget estimé € HT</b>
Contournement des canalisations à Montesquieu (préalable nécessaire à la réhabilitation du réservoir)	50000
Réhabilitation du réservoir de Montesquieu de Lauragais	300000
Étanchéification d'une bâche de l'UTEP	70000
Pont du Pouchet à Beaumont : pose de la conduite définitive après réfection du pont	60000
Tranche Optionnelle de renouvellement de la conduite en DN250 entre Louise et Esperce (Gaillac Toulza)	290000
<b>Sous-total 2023 en € HT</b>	<b>770 000 € HT</b>

**Travaux en régie SPEHA**

<b>Intitulé des travaux</b>	<b>Budget estimé € HT</b>
Travaux dans le bourg de Calmont (rue de la République), dans le cadre d'un projet d'urbanisation de la commune. Remplacement de conduites vétustes.	110 000
Remplacement de 1000 ml de conduites amiante en Ø110 PVC sous la RD à Calmont	100 000
CVM : renouvellement d'environ 5000 ml conduites en 2023, à la suite des résultats de la campagne d'analyses n°2	30 000
<b>Sous-total 2023</b>	<b>240 000 € HT</b>

Parmi ces travaux prévus en 2023, certaines de ces opérations pourraient être éligibles à l'appel à projet 2023 du CD31 sur le renouvellement des réseaux d'eau potable, portant le taux d'aide à **40 %** (au lieu de 20 % habituellement).



Les opérations concernées et le tableau de financement sont présentés dans le tableau suivant :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2023 (40 %)	255656,36	Tranche Optionnelle de renouvellement de la conduite en DN250 entre Louise et Esperce (Gaillac Toulza). Marché signé avec ETS LAURIERE/GIESPER	399140,9
		Travaux dans le bourg de Calmont (rue de la République), dans le cadre d'un projet d'urbanisation de la commune. Remplacement de conduites vétustes.	110000
		Remplacement de 1000 ml de conduites amiante en Ø110 PVC sous la RD à Calmont	100000
Emprunt caisse prêteuse	357918,904	CVM : renouvellement d'environ 5000 ml conduites en 2023, à la suite des résultats de la campagne d'analyses n°2	30000
Participation du syndicat (fonds propres)	153393,816		
<b>Montant TOTAL € TTC</b>	<b>766969,08</b>	<b>Montant total € HT</b>	<b>639140,9</b>
		TVA (20 %)	127828,18
		<b>Montant total € TTC</b>	<b>766969,08</b>

Il est proposé de soumettre ces demandes de subvention avant le 28 février 2023, date limite de dépôt des candidatures pour cet appel à projets et d'autoriser le Président du SPEHA à signer la délibération correspondante.

## **2. Demande de tranches complémentaires au titre du programme départemental 2023**

Par délibération du 17 février 2022 (D2022/08), des opérations des travaux ont déjà fait l'objet de subventions sans attribution directe au titre du programme départemental 2022 pour une première tranche. En plus de demander l'attribution de la subvention (cf. point 8 de la présente notice), il est proposé de demander l'attribution des tranches 2 de ces opérations déjà débutées et même finalisées. Les opérations concernées sont les suivantes :



N°MGDI S	Année PD SUB V	Intitulé des travaux	Budget demandé par le SPEHA en 2022 € HT	Montant proposé par CD31 pour 2022 (1ère tranche)	Montant	Montant	subventio
					subventio n 2022	demande r pour la tranche 2 € HT	n attendu pour 2023 (T2) €
24783	2022	Renouvellement de réseaux - Calmont "Tor d'en Haut" - Marliac - Beauteville zone supprimée - By-pass réservoir de Beaumont	172218	86000	17200	86218	17243,6
24781	2022	Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette". <b>Tranche Ferme</b>	713027	150000	30000	349829,9	69965,98
24465	2022	Réhabilitation et protection d'ouvrages de stockage AEP (réhabilitation du château d'eau de Montesquieu, Lagrâce, étanchéification bâche UTEP + travaux régie)	608750	130000	26000	478750	95750
<b>Sous-total 2023 €</b>			<b>1493995</b>	<b>366000</b>	<b>73200</b>	<b>914797,9</b>	<b>182959,58</b>

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement,
- de s'engager à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- de demander l'aide du Département de la Haute Garonne, du Département de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de demander l'autorisation au Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne l'autorisation de préfinancer les travaux et ainsi pouvoir les commencer sans perdre le bénéfice de la subvention,
- de donner mandat au Président pour signer les pièces nécessaires à la consultation du Maître d'Œuvre, à la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert en procédure adaptée, à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et du marché travaux ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'approuver l'ordre de priorité ci-avant présenté.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président  
Jean-Louis REMY

